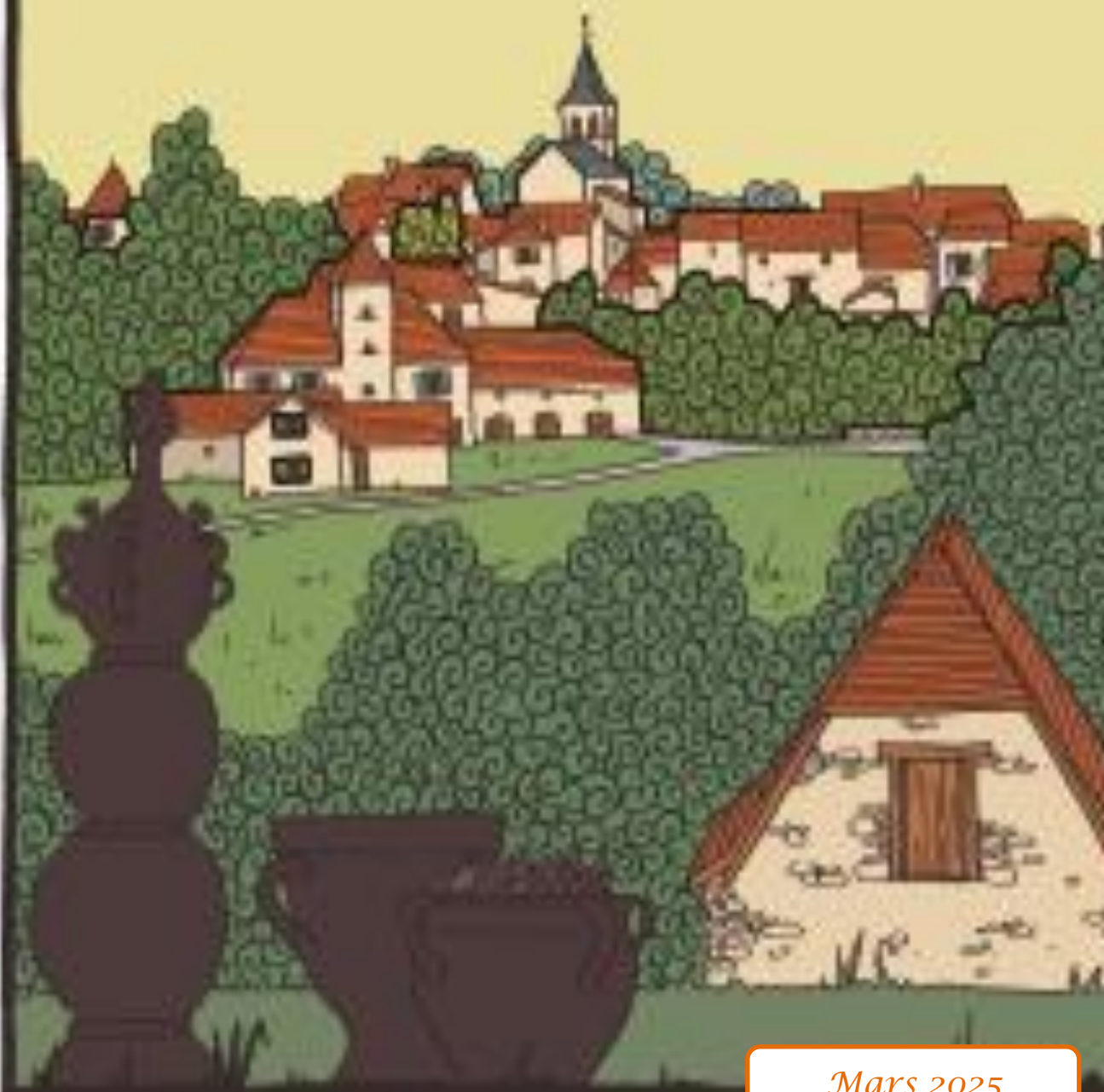


U
Z
E
C
H
-
L
E
S
-
O
U
L
E
S

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION



Mars 2025

UZECH LES OULES

Le Village de potiers



LE MOT DU MAIRE

Chères uzéchoises, chers uzéchois,

L'année 2025 ressemblera t'elle à 2024 ? autant de sujets d'inquiétude, moins de moyens... Que mettre en face ? plus de lien, plus de solidarité, plus de fraternité. Beaucoup d'y emploient, qu'ils en soient remerciés. A Uzech, il faut reconnaître qu'en tant que Maire je n'ai pas à me plaindre : pas de violence, pas d'incivilité, des jeunes et des moins jeunes qui s'investissent, des finances communales saines... et des projets !

Concernant ce dernier point, voici quelques projets en cours :

- Le PLUI qui doit devenir effectif avant la fin du mandat après une enquête publique prévue en septembre.

- La mise en place d'un schéma communal de défense extérieure conte l'incendie avec l'installation imminente de 4 bornes incendie le long de la route départementale D5.

- Dans le même ordre d'idée les OLD (obligations légales de débroussaillage) qui vont devenir rapidement plus contraignantes pour la plupart d'entre nous.

- L'élaboration du PCS (plan communal de sauvegarde) qui servira à anticiper et préparer une éventuelle catastrophe. Tous les habitants de la commune seront alors mis à contribution. Vous serez dans le cours de l'année invités à une réunion d'information.

- Finalisation du réaménagement du carrefour de la Remise afin de sécuriser ce lieu.

- Une réflexion à laquelle vous serez conviés sur la réhabilitation des espaces publics (place des Citoyens du monde et Maison communale).

Vous trouverez dans ce bulletin plus de détails sur ces différents points.

Les conseillers et moi-même restons à votre disposition. N'hésitez donc pas à nous faire part de toute remarque ou proposition.

Bien à vous,

Jean-Marc LACROIX

VOTRE MAIRIE

La Mairie

1 place des Citoyens du monde
46310 Uzech-les-Oules
05.65.22.74.06

Horaires d'ouverture :

Lundi : 13 h 30 à 17 h 30
Jeudi : 13 h 30 à 17 h 30

Site Internet :

<https://www.uzech-les-oules.fr>

L'agenda des manifestations, le clin d'œil du mois...des renseignements sur votre mairie, la vie pratique, la découverte d'Uzech, la culture et les loisirs.

N'hésitez pas à nous faire part de vos clin d'œil, de vos remarques ou autres demandes.

Nouveau mail en service :

mairie@uzech-les-oules.fr

Permanence le samedi matin :

Pour les personnes qui ont des difficultés à se rendre à la mairie au vu des horaires durant la semaine, il est possible de rencontrer un élu le samedi matin. Pour cela, il suffit de prendre rendez-vous au secrétariat.

Le budget 2024

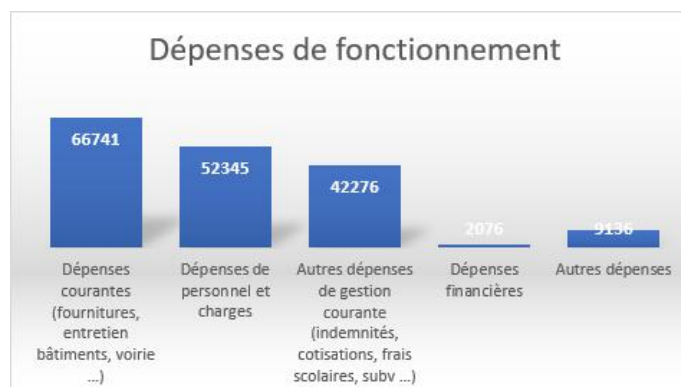
Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) qui est la part la plus importante du budget ; de l'autre, la section d'investissement qui concerne les

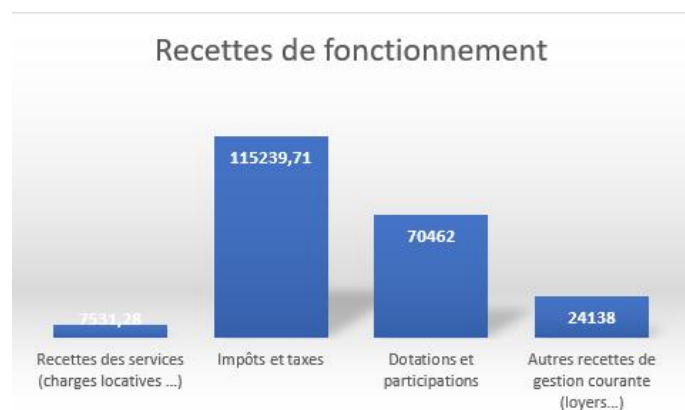
achats importants, les travaux et la valorisation du patrimoine, elle a vocation à préparer l'avenir.

Le résultat de l'exercice 2024 est de 39458 €.

Les dépenses de fonctionnement 2024



Les recettes de fonctionnement 2024



Le budget 2025 sera présenté lors de la séance du conseil municipal du 10 avril 2025.

LA VIE LOCALE

L'Etat Civil

Bienvenue :

le 24 juillet – Alizée CLUZEL

Toutes nos félicitations à :

le 21 septembre -

Marie BETAÏLLE FRANCOUAL et Olivier Marzat

Une pensée pour ceux qui nous ont quittés en 2024 :

le 5 mai – Jeanine LAVERGNE née DULAC (92 ans)

le 1^{er} octobre – Sylvie LOUYOT (68 ans)

Les services sur le pas de votre porte

Boulangerie Vincent Thédillac :

→ mercredi matin 05 65 22 70 53

Boulangerie Pugnet sur commande :

→ vendredi matin 05 65 31 01 26

Epicerie Viennoiserie Belloubet :

→ vendredi matin dans le Bourg

NOUVEAU

Camion Pizza : 07 70 35 10 52

→ Samedi soir

Place des Citoyens du Monde

Tri encombrants déchetterie

Tous les premiers jeudis du mois vos encombrants peuvent être pris par Claude, l'agent communal, il vous suffit de contacter la mairie par téléphone.

Nous vous rappelons que bien trier, réduit le coût du traitement des ordures ménagères.

Rappel : les emballages, cartons, volumineux, doivent être pliés, « écrasés » avant de les déposer dans les bacs de recyclable.

Plus la qualité du tri est bonne moins le prix de la tonne est élevé.

Ogénie Lot : un outil pour les seniors et leurs proches

Dans le prolongement de son action, le Département a mis en place le dispositif **Ogénie** qui vise à lutter **contre l'isolement des seniors**.

D'abord en proposant des activités de lien social accessibles par les seniors, leurs aidants proches ou professionnels, l'outil Ogénie permet également une prise en charge des situations de solitude et d'isolement.

ogénie
Groupesos



Ogenie.fr,
le site pour
la vie sociale
des seniors

Rendez-vous sur ogenie.fr

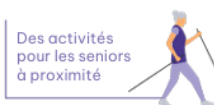
DÉCOUVREZ
LES ACTIVITÉS PRÈS
DE CHEZ VOUS.

OBTENEZ DES CONSEILS
POUR FAIRE FACE À UNE
SITUATION DE SOLITUDE.

Ogénie est une initiative du Groupe SOS Seniors. Avec le soutien de :
MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ ET DES SOLIDARITÉS
LE DÉPARTEMENT DU LOT
maïakoff humanis
agirc-terceo

Scannez-moi

Sur Ogenie.fr, découvrez gratuitement et simplement plusieurs fonctionnalités pour les seniors et leur entourage.



Votre structure propose des activités à destination des seniors ?

Inscrivez-vous sur Ogenie.fr pour faire rayonner vos activités auprès du plus grand nombre ! C'est simple et gratuit.

Rendez-vous sur ogenie.fr

Ecole de Territoire : Création du SIVOS



De gauche à droite : Mélanie LASFARGUES (Montgesty), Carole DESPRA (Catus), Lilian PRADIE (Uzech), Julie GIORDANO (St Médard)

La rentrée de septembre 2023 a vu pour les écoles de Catus un changement fondamental avec la création du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) Robert Dumas.

Ce syndicat gère désormais le groupe scolaire de Catus en lieu et place de la mairie de Catus, ce qui en fait une réelle école de territoire. Neuf membres composent le conseil syndical : deux par commune et trois pour Catus.

La gouvernance est assurée par :

- une présidente :
 - Carole Desprat=> Catus
- trois vice-présidents :
 - Mélanie Lasfargues=> Montgesty
 - Julie Giordano=>St Médard
 - Lilian Pradié=> Uzech

Si les conséquences sont nulles au regard des élèves et des parents, elles sont importantes pour les communes concernées. Cette création était une volonté de la nouvelle équipe municipale de Catus élue en 2020, mais également demandée par les communes de Montgesty, Saint Médard et Uzech les Oules qui voulaient s'impliquer davantage.

Le budget alloué au SIVOS gère directement le personnel, l'acquisition du matériel pédagogique, la gestion de la cantine et du périscolaire. L'entretien des bâtiments reste propriété de la commune de Catus.

Les délégués ne regrettent rien « Nous mesurons mieux toutes les implications de l'école, les parents ont un interlocuteur dans leur commune, chaque commune participe au conseil d'école... ».

Une très bonne entente règne au sein du conseil syndical, car tous ont une vision commune de la gestion de l'école.

Le transport scolaire est assuré à partir d'Uzech avec 2 points de ramassage :

- ✓ Place des Citoyens du Monde
- ✓ Abri bus 230 Route de Montamel.

Les renseignements et inscriptions se font à la mairie.

Solidarité

La commune a été solidaire avec les sinistrés de Mayotte.

A la suite du passage du cyclone Chido à Mayotte, le plus dévastateur enregistré sur l'archipel depuis 90 ans, Mayotte vit une tragédie exceptionnelle. Les conséquences sont dramatiques.

Une aide de 500 € a été versée à l'organisme Protection Civile, afin de déployer un dispositif d'urgence pour apporter un soutien immédiat aux Mahorais.

Une action coordonnée avec l'Association des Maires de France.

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY BOURLIANE



Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Retour sur la réunion publique du 27 novembre

« Par une délibération en date du 13 octobre 2021, le Conseil communautaire a prescrit l'élaboration du PLUi.

Une étape significative pour la Communauté de communes qui s'engageait par là à définir un projet commun aux 20 communes du territoire.

➤ Pourquoi la CCQB s'est engagée dans un PLUi ?

Les documents d'urbanisme des communes du territoire, quand ils existent, sont devenus pour la plupart obsolètes. Soit parce qu'ils ne répondent pas aux dernières réglementations (loi ALUR, Grenelle, ...) soit parce que le potentiel réellement constructible a été épuisé.

Il devenait nécessaire de mettre en place un PLU à l'échelle intercommunale, qui est l'échelle du territoire vécu (car on n'habite pas forcément là où on fait ses courses, où on se fait soigner, où on travaille, etc).

Partant de cette idée de territoire vécu, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal vise à conforter les communes-pôles de services dans leur rôle structurant pour le territoire dans une logique de solidarité (Gourdon, Le Vigan, Saint-Germain du Bel Air et, dans une moindre mesure Concorès et Payrignac),.

L'échelle intercommunale nous permet de mettre en place des règles communes et équitables entre toutes les communes.

Le PLUi vise aussi à développer l'hospitalité et l'attractivité du territoire en permettant la production de logements et d'activités économiques. En matière de logements, l'objectif est de répondre aux besoins des familles monoparentales, des personnes vieillissantes, des jeunes actifs, des saisonniers... Nous avons besoin de produire des logements plus petits, des logements locatifs pour permettre à chacun d'habiter un logement adapté à ces besoins à tout âge de la vie. On parle de parcours résidentiel. Le parc bâti existant peut en partie répondre à ce besoin.

Par ailleurs, vous savez que la loi Climat et Résilience a introduit l'objectif Zéro Artificialisation Nette (le ZAN) à l'horizon 2050. Sur le territoire de la CCQB, l'urbanisation s'est étalée sur près de 94 ha de surfaces naturelles et agricoles entre 2011 et 2021 alors que dans le même temps le nombre d'habitants a diminué. Tous les documents d'urbanisme, du schéma régional au PLUi en passant par le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) doivent traduire cet objectif en inscrivant d'ores et déjà une réduction de moitié de la consommation d'espaces agricoles ou naturels d'ici 2031.

Le PLUi doit donc répondre aux besoins du territoire, développer son attractivité et respecter les lois et règlements. C'est un changement de méthode d'aménagement qui s'impose, une inversion du regard. Aussi le PLUi prend en compte le potentiel de mutation dans le bâti et le tissu urbain existant. Il sera question de changements de destination et de densification... Il s'agit aussi de préparer un territoire désirable. La qualité du cadre de vie, des équipements, des espaces publics est un enjeu auquel le PLUi se doit d'apporter une réponse.

Ce constat et les orientations stratégiques du PLUi ont été travaillées avec l'aide d'un bureau d'étude en urbanisme, Cittanova, et en

concertation étroite entre toutes les communes et avec des représentants de la société civile, à différents moments. En élaborant le SCoT-Plan Climat Air Energie Territorial du Pays Bourian en parallèle, nous avons pu avoir une vision élargie de la place qu'occupe et que pourrait occuper la CCQB en lien avec les territoires voisins, mais aussi avec les pôles métropolitains, à une échelle régionale.

Les orientations du PLUi sont traduites dans le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) qui en est la pièce maîtresse. Il exprime le projet politique de la CCQB à l'horizon 10 ans et permet d'avoir une vision du territoire en dialogue avec les acteurs et les habitants du territoire.

En effet, le territoire, c'est vous, c'est nous. Le PLUi ne fait pas tout. C'est un des outils qui doit préparer le terrain pour que puissent germer les projets que vous et d'autres porteront.

L'OPAH - Amélioration de l'habitat

Accompagner votre transition

Aider les habitants à monter un projet de rénovation de leur logement : une Opération Programmée de l'Habitat (OPAH) pendant 3 ans dans toute la CCQB, un dispositif renforcé pendant 5 ans sur le centre-ville de Gourdon (Butte médiévale et abords immédiats) et une équipe à votre disposition !

Une OPAH, c'est un accompagnement gratuit et concret, effectué par des spécialistes missionnés par la CCQB qui seront à vos côtés pour les aspects techniques (conseils, audit énergétique...), financiers (information sur les différentes aides possibles et leurs conditions d'obtention) et administratifs (assistance depuis le montage des dossiers de demande de financement jusqu'au versement des subvention).

Suis-je éligible ? Mon projet est-il adapté ?

Toutes les questions méritent une réponse : n'hésitez pas à nous solliciter !

Par téléphone au 05 65 41 95 52

Par mail : lopah@ccqb.fr

Venez nombreux aux réunions d'information organisées près de chez vous (voir flyer).

LiO : Transport accessible aux usagers non scolaires

Le savez-vous ?

Le réseau de transport scolaire LiO organisé par la Région Occitanie est accessible aux usagers non scolaires sous certaines conditions. Seules les lignes ne transportant pas d'élèves de maternelle ou du primaire sont accessibles, à condition d'offrir régulièrement des places disponibles dans le véhicule.

L'utilisateur doit préalablement s'inscrire auprès du Service régional des mobilités et s'il ne dispose pas déjà d'un abonnement commercial en vigueur sur le réseau liO autocars du département, acquérir un titre de 10 trajets (15 €) ou un abonnement commercial liO mensuel ou annuel.

Attention : Les cars scolaires ne fonctionnent pas pendant les vacances. Pour les habitants de la CCQB, ce réseau qui dessert la plupart des communes du territoire, offre une solution pour un aller-retour quotidien à destination de Gourdon ou de Cahors.

Renseignements

Pour toute question, vous pouvez écrire à :

Maison de la Région
Service régional des Mobilités du Lot
107 quai Cavaignac
46000 Cahors

Ou appeler le 0806 800 350 (service gratuit + coût d'un appel local)

Site internet : www.lio-occitanie.fr

LE SYDED

Les déchèteries du Syded évoluent !



Avec plus de 380 000 passages annuels et près de 50 flux différents de déchets, il est devenu nécessaire pour le Syded d'évoluer vers une gestion plus moderne de ses déchèteries. Pour fluidifier les accès et améliorer la gestion, un contrôle d'accès se met progressivement en place à partir de 2025. Cette évolution ne change en rien le fonctionnement de la déchèterie.

Il faudra seulement présenter son pass sur téléphone ou papier à l'entrée de la déchèterie pour y accéder et déposer ses déchets en toute simplicité.

Pourquoi cette évolution ?

Pour réguler la gestion des flux en déchèterie

Le contrôle d'accès permettra de réguler les flux, de faciliter la dépose et surtout d'améliorer la qualité du tri.

Pour réserver l'accès aux résidents du territoire et professionnels déclarés

La plupart des territoires voisins ont mis en place des conditions d'accès similaires (Corrèze, Dordogne, Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne...). Certains usagers qui résident hors du territoire Syded (Lot + communes Aveyronnaises rattachées au Grand-Figeac) utilisent nos déchèteries et engendrent des coûts de traitement supportés par ... les contribuables du territoire.

Pour lever l'anonymat et protéger nos agents

Depuis plusieurs années, nos agents en déchèterie subissent de plus en plus d'agressions verbales voire physiques. Certains usagers ne prennent pas le temps de trier leurs apports et déversent tout dans la même benne, voire au sol ! Ce n'est pas acceptable et la fin de l'anonymat en déchèterie pourra permettre de contenir ces comportements, et si nécessaire, d'engager des mesures.

Comment s'inscrire ?

À partir du mois de janvier, depuis ce site, syded-lot.fr

- Pour les particuliers, il faudra remplir quelques informations (adresse, civilité, coordonnées) et fournir un justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- Pour les professionnels et assimilés, l'inscription se fait également en ligne.

Pour les usagers n'ayant pas d'accès internet, contactez le Syded au 05 65 21 61 63 pour une inscription par voie postale (temps de traitement rallongé) ou passez directement à la mairie récupérer le document.

Rappel des dates clés :

À partir de janvier 2025 : début des inscriptions en ligne pour les particuliers
À partir d'avril : mise en œuvre du contrôle d'accès. Le pass déchèterie deviendra obligatoire pour accéder sur les 29 déchèteries.

Tontes et feuilles

Les alliées du jardin, mais plus de la déchèterie

Saviez-vous que l'herbe et les feuilles étaient composées à 80 % d'eau ?

C'est pourquoi il semble déraisonnable d'effectuer en moyenne 20 km aller-retour pour s'en débarrasser en déchèterie ; toute cette eau est nécessaire au jardin. Repenser sa façon de jardiner, à notre échelle, c'est un moyen concret d'agir positivement face aux effets du réchauffement climatique.

Pourquoi les garder dans son jardin ?

Pour favoriser la biodiversité Les tontes différenciées ou tardives et les feuilles sont bénéfiques aux espèces dites "auxiliaires du jardin" qui combattent les insectes nuisibles. Oiseaux, hérissons, vers et pollinisateurs en profiteront et travailleront vos espaces verts à votre place. Résultat : mon jardin est en bonne santé avec moins de travail ! Pour profiter de ces ressources offertes par la nature Tontes et feuilles permettent de nourrir le sol de manière efficace et rapide.

En plus, les tontes contiennent 80 % d'eau : intéressant en temps de sécheresse !

Résultat : mon sol est nourri, protégé et consomme moins d'eau. Pour moi, tout simplement Vouloir se "débarrasser" des tontes et feuilles est une contrainte. Apprendre à les exploiter sur place évite de remplir des sacs, charger le véhicule ou la remorque, puis de réaliser des allers-retours en déchèterie...

Résultat : je gagne du temps et j'économise sur ma facture d'eau et de carburant.

Puis-je brûler des végétaux dans mon jardin ?

Non, quelle que soit la saison, il est interdit brûler des végétaux chez soi, que ce soit avec un incinérateur de jardin ou à l'air libre. Brûler des

branches, des feuilles ou des tontes dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement, notamment des particules fines. Il faut également tenir compte des possibles troubles de voisinage occasionnés (odeurs, fumées), ainsi que des risques d'incendie.

Pourra-t-on toujours apporter les branches et tailles de haies ?

Oui, bien sûr ! Seules les feuilles mortes et les tontes seront refusées en déchèterie. Les branches et les feuilles issues de l'élagage et de la taille de haies seront toujours acceptées en déchèterie dans les bennes destinées aux végétaux. Sur les plateformes du Syded, la partie ligneuse (bois) des végétaux est séparée des feuilles afin d'être transformée en combustible bois. Ce dernier alimente les chaudières des réseaux de chaleur bois du Syded.

Horaires et contacts de la déchetterie de Catus :

Les Matalines, 46150 Catus

Standard/Accueil : 05 65 21 54 30
www.syded-lot.fr

Lundi: 13h30-17h30 - Mercredi: 9h-12h
Mardi, jeudi, vendredi, samedi :
9-12h / 13h30-17h30

Horaires et contacts de la déchetterie de St Germain du Bel Air :

Les Combis, 46310 St Germain du Bel Air

Standard/Accueil : 05 65 20 19 90
www.syded-lot.fr

Mardi et samedi 09:00–12:00
Mercredi, jeudi et vendredi 14:00–18:00

LES OBLIGATIONS DE DÉBROUSSAILLEMENT

Le débroussaillage autour des habitations, routes et autres installations ou équipements est la meilleure des protections : 90 % des maisons détruites lors des feux de forêt se situent sur des terrains pas ou mal débroussaillés.

Débroussailler les abords de son habitation, c'est créer une ceinture de sécurité en cas de feu de forêt, dans le but de se protéger, de protéger ses proches et ses biens, faciliter l'intervention des secours et de protéger la biodiversité et son cadre de vie.

Le débroussaillage consiste sur une profondeur d'au moins 50 mètres autour de son habitation, à **réduire la quantité de végétaux** et à **créer des discontinuités** dans la végétation restante. Ce n'est ni une coupe rase, ni un défrichage. Il s'agit de couper la végétation herbacée, les buissons et les arbustes, et selon votre département, de mettre à distance les arbres pour qu'ils ne se touchent pas. Cette mesure est rendue obligatoire par le code forestier dans les territoires particulièrement exposés au risque d'incendie. Sont concernées toutes les **constructions situées à l'intérieur et à moins de 200 mètres des massifs forestiers, landes, maquis ou garrigues classés à risque d'incendie**.

Cette obligation relève de la responsabilité du propriétaire de la construction. Selon la configuration de votre parcelle, et pour respecter la profondeur du débroussaillage, vous pourriez être tenu d'intervenir sur des parcelles voisines, au-delà des limites de votre propriété.

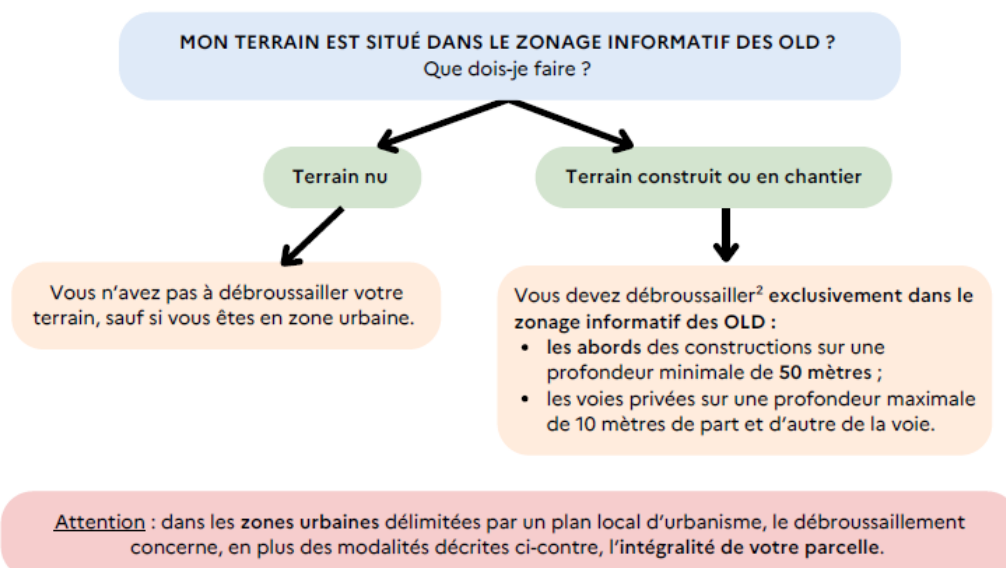
En cas de non-respect de ces obligations, vous vous exposez à des sanctions, qu'elles soient pénales ou administratives.

COMMENT ET QUAND DÉBROUSSAILLER ?

Les modalités précises de mise en œuvre du débroussaillage sont adaptées au mieux aux conditions locales de votre département. Premier réflexe : allez consulter le site de la préfecture !

Le débroussaillage comprend plusieurs types de travaux :

- des travaux de réduction importante de la végétation, qui peuvent nécessiter la coupe d'arbres ou d'arbustes, travaux recommandés durant les saisons d'automne et d'hiver ;
- l'entretien des zones déjà débroussaillées, qui consiste à maintenir une faible densité de végétation au sol en coupant les herbes et les broussailles ;
- le nettoyage après une opération l'entretien, comprenant l'élimination des résidus végétaux et l'éloignement de tout combustible potentiel aux abords de l'habitation.



LES TRAVAUX DE L'ANNÉE

La voirie



Aménagement :

L'installation de la serre près de la maison communale est terminée.

Les objectifs d'utilisation de la serre seront :

- Activités avec les habitants de la commune
- Activités avec l'école de territoire (basée à Catus)
- Plantations pour la commune (bourg et hameaux)

Les habitants seront conviés afin d'organiser des activités sur l'utilisation de celle-ci

Travaux réalisés par la CCQB en 2024 :

- VC 4 route de Biars, de la RD 12 à la limite de la commune, couche de roulement.
- VC 120 route du camps grand (ancien chemin blanc), couche de roulement.

Pour les autres activités :

- Balayage
- Rebouchage de nids de poule : réalisé par la commune et la CCQB
- Fauchage et débroussaillage des accotements réalisés par l'entreprise DULAC

Travaux réalisés par la municipalité en 2024

Débroussaillage réalisé par l'entreprise DULAC :

- RD 5 au chemin des Combes
- Triculet
- Chemin des Combes à Gallen, avec quelques chemins attenants



Aménagement carrefour

RD12/RD5

« La Remise »

Par délibération du 11 janvier 2024 la Remise est passée en zone d'agglomération. Les panneaux d'entrée d'agglomération ont été installés en mars 2024.

Deux réunions de rencontres avec les habitants de la commune ont été organisées afin d'échanger sur les différents dispositifs de sécurisation, et recueillir les idées et avis de chacun. Un travail qui a permis de finaliser le projet.

A ce jour les devis sont en cours afin de prévoir le budget pour une réalisation des travaux courant 2025.



DANS LE RETROVISEUR

Arrivée d'une nouvelle potière

Suite à une formation de tournage et décor sur céramique, Coline Edinger s'installe à l'Oulerie pour démarrer son activité.

Avant de se tourner vers la poterie, Coline poursuit des études d'art, notamment de cinéma d'animation. Le dessin trouve sa place dans son travail céramique au travers de décors figuratifs. Coline travaille le grès, et propose des pièces

utilitaires tout comme décoratives. Les animaux sont très présents dans sa production.

Venez découvrir son travail, ainsi que l'exposition des artisans potiers de l'Oulerie.



Les Hameaux s'exposent

Les panneaux de localisation des hameaux n'étant plus conformes, la nouvelle signalisation a été installée fin 2024.

Au total 26 hameaux ont désormais leur localisation normalisée.



Achat de parcelle

La commune a acquis une parcelle située à proximité de la prairie communale et la maison du XIII, rue de la Carrière.

Le projet est de démolir le bâtiment en ruine devenu un danger, et de disposer de cet espace pour ouvrir la prairie sur la rue.

L'aménagement de cette parcelle est intégré dans le projet des espaces publics.

Des citoyens bénévoles



On les appelle la brigade des fleurs. Véronique, Maguy, Monique, Martine, Josiane, sont bénévoles au sein du Comité d'Animation Culturelle.

Tout au long de l'année elles ont œuvré pour les décorations du village.

Au printemps elles ont confectionné des fleurs pour la décoration du village, installées lors de la fête votive.

A la rentrée, elles ont travaillé d'arrache-pied, avec l'aide de Michel, Marc et José, pour les décorations de Noël. Traineau, sapin, et autres décorations ont été installés lors du marché de Noël du 1^{er} décembre et ont illuminé la place pendant la période des fêtes.

Merci à eux pour leur dévouement et participation à la vie communale.



LE PROGRAMME

2025

La programmation des travaux par la CCQB

Le programme sera validé par la commission de la CCQB dans les jours à venir. Les sections préposées et souhaitées par la commune pour le programme 2025 sont :

- VC 106 route de Laprade (de la route du Dégagnazès à la limite de la commune) élagage
- VC 107 La Banaudie, remise en état et couche de roulement
- VC 114 Gendrou/Tounis
- VC 119 Lascabannes

Ces sections ont été reportées de 2024 en 2025 sur demande de la commune afin de réaliser des sections présentant des dégradations plus importantes.

Les projets de la commune

Espaces publics

Le Conseil Municipal souhaite poursuivre l'opération « Cœur de Village » engagée en 2016 par la réalisation d'une seconde tranche de travaux sur les espaces publics du centre-bourg. Cette opération vise à requalifier une partie des espaces publics situés autour de l'église, sur la place des Citoyens du Monde et près de la maison communale. Ce projet a notamment pour objectif de conforter les pratiques piétonnières, de mieux organiser les stationnements, d'améliorer le cadre de vie et de valoriser le patrimoine bâti et paysager du village.



Le Cimetière

Le cimetière va manquer d'espace pour la création de nouvelles concessions.

La commune lance une étude sur le recensement des concessions en état d'abandon et doit répertorier celles qui :

- ont cessé d'être entretenue,
- ont plus de 30 ans
- dont la dernière inhumation remonte à plus de 10 ans.

Pour rappel : une concession n'est pas une propriété. Elle est hors succession : on n'en hérite pas.

Elle peut être rétrocédée à un héritier, du vivant du concessionnaire qui doit le notifier en mairie.

Seul le concessionnaire peut rendre une concession qu'il ne compte pas utiliser.

Les bouches incendie

La défense extérieure contre l'incendie (D.E.C.I.) a pour objet d'assurer, en fonction des besoins résultant des risques à prendre en compte, l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours par l'intermédiaire de points d'eau identifiés à cette fin.

Le maire doit s'assurer de l'existence, de la suffisance et de la disponibilité des ressources en eau pour la lutte contre l'incendie, au regard des risques à défendre.

La commune va s'équiper de 4 nouvelles bornes incendie :

- ✓ RD 5 / Route des Igoles
- ✓ RD 5 / Route de Bussage
- ✓ RD 5 / Route de Rimat
- ✓ RD 5 / Route de Glaudi
- ✓

et d'une bâche de 120 m³ qui sera implantée hameau de Moulès et co-financée avec le propriétaire.



Le Plan Communal de Sauvegarde

Mise en place du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Le PCS est un document obligatoire que doit établir chaque commune.

Le PCS est un document opérationnel et adapté aux caractéristiques de la commune. Il organise la gestion de tous les événements (accident, phénomène météo, etc.) pouvant impacter la population, quelle qu'en soit la nature. Il prépare la réponse opérationnelle de la commune afin d'assurer la protection de la population lors des crises.

Le PCS est un outil de gestion de la phase d'urgence pour :

- Évaluer et anticiper la situation
- Alerter
- Mobiliser et diriger
- Mettre la population en sécurité
- Héberger
- Renseigner les autorités
- Communiquer

Recenser les moyens humains :

- Les élus municipaux
- Les agents communaux
- Les acteurs locaux (représentants de quartiers, associations, etc.)
- Les professionnels de santé de la commune
- Les professionnels des établissements et entreprises, les

Recenser les moyens matériels :

- Diffusion de l'alerte (cloches...)
- Transmission (moyens téléphoniques)
- Logistique lourde (engins de BTP, agricoles)
- Logistique légère (tronçonneuse, groupes électrogènes)
- Hébergement et relogement (matériel de couchage, salle des fêtes, gites...)
- Ravitaillement : ressources commerciales, lieu de confection des repas...)

Nous viendrons prochainement à votre rencontre pour plus de détails et recenser les besoins matériels disponibles ainsi que la désignation de Responsable de Quartier.

LE RELAIS DES ASSOCIATIONS

Les subventions versées aux associations Uzéchoises :

Le Comité d'Animations Culturelles : 2 700 €
L'Association L'Oulo : 500 €
La Société de Chasse : 270 €

Le Comité d'Animation Culturelle

En 2024, le bureau du Comité d'Animation Culturelle a été renouvelé :

- Co-Présidents : Adrien Salgues - Gaëtan Aulié
- Vice-Président : Yanis Cazelou
- Trésorière : Monique Bourdarie
- Trésorier Adjoint : Michel Cazelou
- Secrétaire : Héléna Dos Santos
- Secrétaire Adjointe : Isabelle Copin

Le Comité remercie les bénévoles ainsi que les habitants pour leur participation et l'aide fournie lors des différents événements :

- Marché gourmand
- Fête votive
- Marché de Noël
- Différents repas organisés

Un remerciement spécial à la « brigade des fleurs » qui a œuvré pour le village lors de la fête votive et du marché de Noël.



➤ Programme animations 2025

- Repas le samedi 26 avril
- Marché gourmand le vendredi 27 juin soirée
- Fête votive : 3 jours
 - ✓ Vendredi 25 juillet soirée
 - ✓ Samedi 26 juillet : soirée repas cabaret
 - ✓ Dimanche 27 juillet : animation

Des activités pour les enfants seront proposés.
Les aubades aux Uzechois auront lieu les week-ends précédents.

Suivez-nous pour connaître l'actualité du Comité :

- ✓ Facebook : Comité des fêtes d'Uzech-les Oules
- ✓ Instagram : CAC-Uzech

L'Equipe d'Animation



L'Association l'Oulo d'Uzech

Foire de la poterie

En 2024 la foire a été un vif succès, le retour des potiers exposants reste positif avec des ventes très correctes. Les exposants adressent un chaleureux merci pour l'accueil et la convivialité des bénévoles et des Uzechois(es). Les démonstrations, (tournage, raku, atelier enfant) ont été appréciées pour leurs qualités.

Le bureau de l'Oulo adresse ses sincères remerciements à tous les bénévoles qui nous aident en amont et lors de la manifestation, merci également aux villageois(es) de venir tous les ans admirer, acheter, se restaurer... et ainsi participer à la réussite de la Foire et ce depuis plus de 30 ans.

Les portes de L'Oulo restent bien évidemment ouvertes à de nouveaux bénévoles.

L'assemblée générale a eu lieu en novembre 2024 et a vu son bureau en partie renouvelé. Anne, Alice, Delphine et Martine continuent, Coline et Marc intègrent l'équipe et remplacent Monique et Rémy.

Cette année, la foire de la poterie se déroulera le samedi 23 & dimanche 24 août 2025.

Nous espérons vous y retrouver nombreux dans la joie et la bonne humeur.

L'Oulo d'Uzech



La Société de Chasse Diane de la Tour

En 2024, la Société n'a pas accueilli de nouveaux adhérent. La cabane de chasse a fait peau neuve. Une journée a été organisée pour remettre en état la cabane : peinture, démoussage de toiture étaient au programme. Pour remercier les bénévoles, la journée s'est terminée en partageant le repas de l'amitié : un sanglier à la broche.

Côté chasse, les populations de sangliers et de chevreuils augmentent de façon exceptionnelle :

- ✓ 75 sangliers prélevés sur la commune d'Uzech et Saint Denis Catus la saison passée
- ✓ 16 chevreuils sur 20 attribués pour la commune

Nous tenons à partager la nature avec tous les utilisateurs, les règles de sécurité restent donc une priorité.

L'équipe est reconnaissante envers les propriétaires qui apportent leur droit de chasse et qui nous permettent de perdurer notre passion.

Le traditionnel banquet de la société aura lieu le samedi 10 mai 2025.

N'hésitez pas nous faire remonter quelconques dégâts posés sur vos propriétés afin de conserver les espèces ESOD (Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts)

Les chasseurs de la Diane de la Tour d'Uzech.

L'Association des Potiers d'Uzech-les-Oules

Les potiers résidents sont ravis de vous accueillir à l'Oulerie.

Venez découvrir notre travail, des productions allant de la vaisselle à des pièces uniques, salle d'exposition, et vente.

Ouverture du mercredi au dimanche :
01/07 au 30/09 : 10h-12h et 14h-18h
01/10 au 30/06 : 14h-18h

Céramiquement, les potiers.